

# Louise EPIARD

## Etat civil

Id 86

Nom EPIARD

Prénom Louise

Sexe F

## Évènements

Naissance 11 Septembre 1777

Lieu <a href="https://www.google.com/maps/place/Grolle+(la),+Pays+de+la+Loire,+France">Grolle (la), Pays de la Loire, France</a>

## Famille PAROIS – EPIARD

Dernière modification : Dimanche 12 Décembre 2004 à 17:12

Conjoint [PAROIS Jonathan Marie](#) (\*24 Décembre 1773)

## Évènements

Mariage 08 Mai 1809

Lieu <a href="https://www.google.com/maps/place/Grolle+(la),+Pays+de+la+Loire,+France">Grolle (la), Pays de la Loire, France</a>

Source citation

Page 142-143

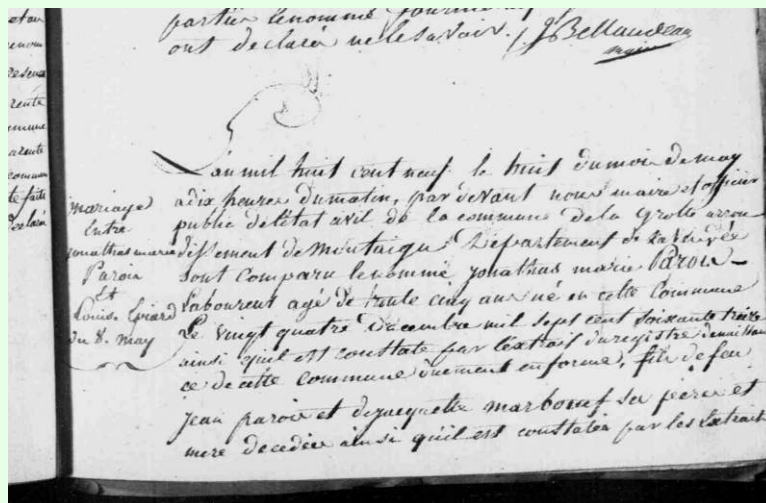
Dernière modification 2017-08-18 21:05:56

Source record

Rapporteur PAROIS Pascal

Dernière modification 2004-12-12 17:43:50

Média



Des registres de Deces suamment informés  
 d'une part,  
 Et Louis Spiard, âgé de trente-un ans en  
 cette commune de cette Commune de septembre  
 mil sept cent soixante dix sept tant qu'il est  
 constaté par les titres du registre des naissances  
 de la ladite paroisse de St Sauveur de Roche  
 Sorvière, fille de feu Pierre Spiard et de Genevieve  
 Louise Jauchet sa mère et mère de decedés ainsi  
 qu'il est certifié par les temoins ci apres qui ont  
 eu connaissance des dits deces des deux parties  
 et demeurant tous deux en cette commune  
 D'autre part.  
 Desquelles nous ont requis de proceder a  
 la celebration d'un mariage projeté en leurs d  
 dont les publications ont été faite sur les  
 dimanches Vingt trois et trente avril a dix  
 heures du matin devant la porte de la maison  
 commune, aucune opposition audit mariage  
 ne nous ayant été signifiée faisant droit  
 leur requisiion, apres avoir donné lecture de  
 toutes les pieces de cette mentionnée, et de  
 Chapitre VI du titre du code civil intitulé  
 du mariage, et nous demandé au futur epoux  
 et a la future Epouse s'ils veulent se prendre  
 pour mary et pour femme: chacun deux  
 ayant répondu separement et affirmativement  
 nous avons déclaré au nom de la Majesté et au  
 nom de la Commune de St Sauveur de Roche Sorvière



deux parties  
 qu'il est certifié par les temoins ci apres qui ont  
 eu connaissance des dits deces des deux parties  
 et demeurant tous deux en cette commune  
 D'autre part.  
 Desquelles nous ont requis de proceder a  
 la celebration d'un mariage projeté en leurs d  
 dont les publications ont été faite sur les  
 dimanches Vingt trois et trente avril a dix  
 heures du matin devant la porte de la maison  
 commune, aucune opposition audit mariage  
 ne nous ayant été signifiée faisant droit  
 leur requisiion, apres avoir donné lecture de  
 toutes les pieces de cette mentionnée, et de  
 Chapitre VI du titre du code civil intitulé  
 du mariage, et nous demandé au futur epoux  
 et a la future Epouse s'ils veulent se prendre  
 pour mary et pour femme: chacun deux  
 ayant répondu separement et affirmativement  
 nous avons déclaré au nom de la Majesté et au  
 nom de la Commune de St Sauveur de Roche Sorvière

Mariage  
 de Jean  
 de la Roche  
 de la Roche

Communes, et nous  
 nous ayant été Signifié l'aidant droits  
 leur requisiion, apres avoir donne lecture de  
 toutes les pieces, videlicet mentionnees, et du  
 Chapitre VI du titre du code civil intitulé  
 du mariage, nous demandé au futur epoux  
 et a la future Epouse s'ils veulent se prendre  
 pour mary et pour femme: chacun d'eux  
 ayant répondu separement et affirmati-  
 vement de ce nous au nom de Sa Majesté et de  
 pereur et boy, et de la loi, que nous nous  
 maria: par devant, et souste l'epaule, sont  
 unis par le mariage.  
 Et au dit et lesdits Epoux ont déclaré  
 quil est né deux, quatre enfans inscri-  
 tes sur les registres de l'état civil de cette commune  
 et sous les dates qui suivent 1.º le premier

85  
 nous ont été Signifié l'aidant droits  
 de la République Française et sous le nom d'Alexandre  
 1.º du second registre le vingt six octobre pour de sa  
 naissance au treize de la République, et sous le prenom  
 de Marie, 2.º du troisième registre le vingt trois  
 janvier mil huit cent sept et six la ville, et sous le  
 prenom de Victor, 3.º et de quatrieme et dernière  
 registre le six octobre mil huit cent huit et six  
 dans la nuit, et sous les prenom de Jeanne Thotale,  
 desquelles ils reconnaissent pour leurs filles et filles  
 de tout ce nous de l'état civil au presence de André  
 parois du bourg age de cinquante ans frere du  
 marié, Jean Lathu, du bourg age de quarante sept ans  
 frere du marié, Jean Corne leur frere age de

Média

enregistré le six octobre 1809  
dans la nuit, et sous les prénoms de Jeanne Roboteau  
desquelles ils reconnaissent pour leurs fils et filles  
de droit ce a vous de cette acte au presence de André  
parois laboureur agé de cinquante ans frère du  
marie, Jean Lathur, laboureur agé de quarante sept ans  
deux frères du marié, Jean Corne teau farinier agé  
de trente cinq ans, cousin par alliance Desbats  
et Pierre Bonard laboureur agé de soixante  
deux ans amis des parties et demeurant tous  
quatre en cette commune desquels a été  
dictée leur acte faite du presant acte  
ils ont déclaré et savoir  
J. Belliveau  
Le six mil huit cent neuf, et le quatorze demay a six  
heures de relevé, par devant nous maire et officier  
public de la commune de la grille, Département  
de la Vendée sont comparu le marié, Jean  
teau de la Vendée

Média Acte-M-Parois-Epiard-1809

Fichier introuvable :

« /home/genealogie/genea4p//cache/Parois/objets/Acte-M-Parois-Epiard-1809.pdf »

## Enfants issus de l'union

- [PAROIS Alexandre](#) (°27 ventose 11)
- [PAROIS Marie](#) (°26 nivose 13)
- [PAROIS Victoire](#) (°23 Janvier 1807)
- [PAROIS Jeanne Rosalie](#) (°06 Octobre 1808)

## Parents légitimes

- [EPIARD Pierre](#)
- [JAUNET Louise](#)

## Arbre

